

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANCIE
Séance du 5 octobre 2026**

Délibération n° 2026.10.80

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusée : Mme Anne GENY DE FLAMMERE COURT

Monsieur Florent BARBAFIERI est élu secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un membre pour prendre une décision sur une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est tenu d'exercer pleinement sa compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. Il n'en va autrement, que lorsque le maire se trouve dans le cas prévu à l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

Il expose ensuite qu'il envisage de déposer une demande de permis de construire pour son propre compte.

C'est pourquoi le Conseil Municipal est tenu de désigner en son sein, **par délibération spéciale**, un conseiller municipal pour prendre la décision sur l'autorisation d'urbanisme sollicitée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur Florent BARBAFIERI**, conseiller municipal, pour prendre la décision sur l'autorisation d'urbanisme susvisée sollicitée par Monsieur Jacky MENICHON.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Florent BARBAFIERI

